

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 AVRIL 2026

### Poursuites à l'encontre de l'avocat tunisien Chawki Tabib

AVOCATS.BE a pris connaissance avec inquiétude de l'émission d'un mandat de dépôt à l'encontre de Maître Chawki TABIB, ancien bâtonnier de l'Ordre national des avocats de Tunisie et ancien président de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC).

D'après les informations en notre possession, cette arrestation constitue un épisode de plus de la campagne de harcèlement judiciaire menée à l'encontre du bâtonnier TABIB depuis son éviction, en 2021, de la présidence de l'INLUCC à la suite de la transmission au Parquet par cette institution d'un dossier concernant des irrégularités dans la déclaration de patrimoine d'un homme politique influent.

Cet état de choses suscite de sérieuses préoccupations quant au respect des garanties du procès équitable ainsi qu'à la protection des avocats contre toute forme de poursuites liées à l'exercice de leurs fonctions.

AVOCATS.BE appelle les autorités tunisiennes à cesser les manœuvres d'intimidation et de harcèlement judiciaire à l'encontre du bâtonnier TABIB et à le libérer immédiatement.

« *Lutter pour le respect de l'état de droit et l'indépendance de la justice est le devoir et l'honneur du Barreau* », déclare Stéphane Gothot, président d'AVOCATS.BE.

\*\*\*

#### **AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?**

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de dix barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Namur-Dinant, Eupen, Liège-Huy, Luxembourg, Mons, Tournai et Verviers. Ces barreaux comptent plus de 8.200 avocats.

#### **Quelle est sa mission ?**

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

---

Contact presse

Stéphane Gothot, président d'AVOCATS.BE | [president@avocats.be](mailto:president@avocats.be) | Tél. : 32 2 648 20 98



AVOCATS.BE

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

---

Contact presse

Stéphane Gothot, président d'AVOCATS.BE | [president@avocats.be](mailto:president@avocats.be) | Tél. : 32 2 648 20 98